Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 051-215101494-20200626-2020010-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :
19 juin 2020

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14
Dont procuration :	0
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2020.10

Objet :

Approbation
Du compte de gestion

Budget principal 2019

L'an deux mille vingt, le vingt- six juin à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante. légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Maxence BOUXIN

VOTE PAR PROCURATION :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Françoise RUELLE LENORMAND

Pascal LEFORT, rapporteur, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019 sur le budget principal, ainsi :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures en 2019,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 décembre 2019 (y compris celles relatives à la journée complémentaire),
2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare , après en avoir délibéré, que **le compte de gestion relatif au budget principal**, dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à COMPERTRIX, le 26 juin 2020
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 30/06/20
*publiée ou notifiée le : 30/06/20

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 051-215101494-20200626-2020011-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt, le vingt- six juin à dix-huit heures quinze,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2020

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Maxence BOUXIN

VOTE PAR PROCURATION : Néant

Nombre de délégués :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 13
- Dont procuration : 0
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Françoise RUELLE LENORMAND

Délibération n° 2020.11

Objet :

Approbation du compte administratif

Budget principal 2019

M. Pascal LEFORT, Maire, se retire du vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Liliane MARTIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Pascal LEFORT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives de l'exercice 2019, à l'unanimité, décide de :

1° - donner acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

Résultats propres 2019	Dépenses	Recettes	par section
Fonctionnement	729 749,36 €	1 044 575,03 €	314 825,67 €
Investissement	284 739,01 €	137 584,30 €	-147 154,71 €
total 2019	*1 014 488,37 €*	*1 182 159,33 €*	*167 670,96 €*
Résultats antérieurs 2018	**Dépenses**	**Recettes**	**par section**
Section fonctionnement	0,00 €	554 068,91 €	554 068,91 €
Section investissement	5 398,97 €	0,00 €	-5 398,97 €
Résultats 2019 + report 2018	**Dépenses**	**Recettes**	**par section**
Section fonctionnement	1 019 887,34 €	1 736 228,24 €	716 340,90 €
Section investissement		0,00 €	-152 553,68 €
	1 019 887,34 €	1 736 228,24 €	716 340,90 €
Restes à réaliser 2019	**Dépenses**	**Recettes**	**par section**
Section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section investissement	157 110,00 €	0,00 €	-157 110,00 €
	157 110,00 €	0,00 €	-157 110,00 €
Résultats cumulés	**Dépenses**	**Recettes**	**par section**
Section fonctionnement	729 749,36 €	1 598 643,94 €	868 894,58 €
Section investissement	447 247,98 €	137 584,30 €	-309 663,68 €
Total cumulé	1 176 997,34 €	1 736 228,24 €	559 230,90 €

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 30/06/20
*publiée ou notifiée le : 30/06/20

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

4.1.2

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 051-215101494-20200626-2020011-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

Date de convocation :
19 juin 2020

Nombre de délégués :

- **En exercice :** 15
- **Présents :**
- **Votants :**
- **Dont procuration :**
- **Pour :**
- **Contre :**
- **Abstention :**

Délibération n° 2020.11

Objet :

Approbation du compte administratif

Budget principal 2019

L'an deux mille vingt, le vingt- six juin à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Maxence BOUXIN

VOTE PAR PROCURATION :
- ayant donné pouvoir à
-

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance :

2° - constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4° - d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à COMPERTRIX, le 26 juin 2020
Extrait certifié conforme
M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 051-215101494-20200626-202012-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
19 juin 2020

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14
Dont procuration :	0
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2020.12

Objet :

Affectation des Résultats de fonctionnement de 2019 Budget principal

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt, le vingt- six juin à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Maxence BOUXIN

VOTE PAR PROCURATION : Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Françoise RUELLE LENORMAND

Liliane MARTIN, rapporteur, rappelle les résultats 2019 selon le compte administratif,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-15,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 Décembre 2005,
Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,
Vu les états des restes à réaliser,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêté comme suit :

- un excédent de fonctionnement cumulé (hors reste à réaliser) d'un montant de	868 894,58 €
- un solde d'exécution global de la section d'investissement de	- 152 563,68 €
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de	- 157 110,00 €
- besoin de financement (investissement)	- 309 663,68 €

Considérant le besoin d'autofinancement en section d'investissement pour 2020 de 309 663,68 €:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l', décide d'affecter au budget 2020 :

- En réserves d'excédents capitalisés à l'article 1068 — 309 663,68 €
- Report en fonctionnement reporté R002 de — 559 230,90 €
- d'inscrire ces crédits dans le prochain budget 2020.

Fait à COMPERTRIX, le 26 juin 2020
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 30/06/20
*publiée ou notifiée le : 30/06/20

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 051-215101494-20200626-202014-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
19 juin 2020

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14
Dont procuration :	0
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2020.14

Objet :

Vote des subventions aux associations et contributions

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt, le vingt- six juin à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Maxence BOUXIN

VOTE PAR PROCURATION : Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Françoise RUELLE LENORMAND

Pascal LEFORT rapporteurs, proposent au Conseil Municipal l'octroi des subventions suivantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions aux associations comme suit.
- Indique que les crédits seront inscrits aux articles ci-dessous indiqués du Budget Primitif 2020.

ARTICLES	DEPENSES	
6554	Contributions aux organismes	
	Ville de Châlons (scolarisation des élèves de Compertrix)	1 550 €
65737	Subvention aux organismes publics	
	CCAS	5 000€
	AUDC	1 590 €
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	
	Conservatoire des espaces naturels	200 €
	Collège Nicolas APPERT	150 €
	Foyer de Compertrix (fonctionnement)	4 069 €
	Club du 3ème âge (35 adhérents)	468 €
	EMIM	50 €
	Association « Lire et faire Lire »	100€
	Association des Portes drapeaux	100€
	Subventions aux écoles pour projets pédagogiques 33€/ enfant	
	Maternelle .Projets pédagogiques pour 53 enfants à 33 €	1 749 €
	Elémentaire .Projets pédagogiques pour 94 enfants à 33€	3 102 €

Fait à COMPERTRIX, le 26 juin 2020
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 30/06/20
*publiée ou notifiée le : 30/06/20

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 051-215101494-20200626-20200151-BF

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
19 juin 2020

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14
Dont procuration :	0
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2020.15

Objet :

Approbation Budget primitif Principal 2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE COMPERTRIX

L'an deux mille vingt, le vingt- six juin à dix-huit heures quinze,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Maxence BOUXIN

VOTE PAR PROCURATION : Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Françoise RUELLE LENORMAND

Pascal LEFORT et Mme MARTIN, rapporteurs, présentent au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 2 155 000€ et qui se décompose comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	**1 478 000 €**	**1 478 000 €**
INVESTISSEMENT	**677 000 €**	**677 000 €**
TOTAL	**2 155 000 €**	**2 155 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif du budget principal 2020 selon document ci-joint.

Fait à COMPERTRIX, le 26 juin 2020
Extrait certifié conforme.
M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Le Maire peut certifier le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 30/06/20
*publiée ou notifiée le : 30/06/20

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 051-215101494-20200626-202016-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

Date de convocation :
19 juin 2020

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14
Dont procuration :	0
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2020- 16

Objet :

Election des délégués de la collectivité auprès du SIEM

L'an deux mille vingt, le vingt- six juin à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Maxence BOUXIN

VOTE PAR PROCURATION : Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Françoise RUELLE LENORMAND

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L 2121-29 et L 5211-7,

Vu les statuts du SIEM et plus précisément l'article 13 de ces statuts qui prévoit la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour une commune ayant une population comprise entre 1 001 et 3 500 habitants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours, les délégués chargés de représenter notre commune au sein des commissions locales instituées dans les statuts du SIEM,

Le conseil municipal décide de ne pas utiliser le vote à bulletin secret pour la désignation des délégués.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants représentant la collectivité au sein de la commission locale du SIEM, considérant que la population de notre commune est comprise entre 1 001 et 3 500 habitants.

Après le scrutin, ont été proclamés élus :

Comme délégués titulaires car ayant obtenu la majorité absolue,

- Liliane MARTIN
- Francis FLOT

Comme délégués suppléants car ayant obtenu la majorité absolue,

- Cédric MATHIEU
- Sandrine DESA

Fait à COMPERTRIX, le 26 juin 2020,
Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 30/06/20
*publiée ou notifiée le : 30/06/20

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 051-215101494-20200626-202017-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

Date de convocation :
19 juin 2020

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	14
Dont procuration :	1
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2020- 17

Objet :

Propositions en vue de la constitution de la CCID

Commission Communale des Impôts Directs

L'an deux mille vingt, le vingt- six juin à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Maxence BOUXIN, Laure PAROT

VOTE PAR PROCURATION : Laure PAROT ayant donné une procuration à Francis FLOT.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Françoise RUELLE LENORMAND

Le Maire expose à l'assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise les conditions de mise en place des commissions communales des impôts directs.

Dans les communes de moins de 2 001 habitants, la commission est composée de 7 membres titulaires, dont le Maire (ou l'adjoint délégué) et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle d'impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil Municipal.

Le Conseil Municipal propose les noms de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, afin de permettre la nomination par le directeur des services fiscaux de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

	Titulaires	Suppléants
Personnes Domiciliées dans la commune	1-Dominique POMMIER 2-Marie-Thérèse GUILLEMIN 3-George HERBILLON 4-Francis GUILLAUME 5-Yves HERY 6-Danielle CAMUS 7-Maurice SIMON 8-Maurice BABIJ 9-Liliane MARTIN 10-Françoise RUELLE LENORMAND	1-Pascale BOUSSARD 2-Laurent BUAT 3-Jean HENDZIAK 4-Marcel CHRISTMAN 5-Bernard FLORION 6-Jean-Paul COLMART 7-Joël LECLERC 8-Pierre PICARD 9-Michèle MULLER 10- Jean-Louis MORLET
Personnes non domiciliées dans la Commune	1-Bruno BOITEUX 2- Daniel CHARLET	1-Jean-Pierre LAUNOIS 2- Xavier PRIEUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 30/06/20
*publiée ou notifiée le : 30/06/20

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Fait à COMPERTRIX, le 26 juin 2020
Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 051-215101494-20200626-202018-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
19 juin 2020

Nombre de conseillers :

En exercice :	**15**
Présents :	**14**
Votants :	**14**
Dont procuration :	**0**
Pour :	**14**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Délibération n° 2020- 18

Objet :

Autorisation de signature d'une convention de prestation d'archivage avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt, le vingt- six juin à dix-huit heures quinze,

L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Maxence BOUXIN.

VOTE PAR PROCURATION : Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Françoise RUELLE LENORMAND

Le Maire expose à l'assemblée l'obligation qui est faite aux communes de réaliser un plan de recollement des archives municipales avant et après le renouvellement du Maire. Ce recollement est transcrit dans un PV signé par le Maire entrant et le Maire sortant.

Ce type de travaux de recollement d'archives a pu être réalisé par une prestation faite par des personnes compétentes en la matière, à savoir les archivistes du Centre de Gestion de la Marne.

A cette occasion il a été constaté que les archives communales nécessitaient un profond remaniement et une évacuation de ce qui n'est pas nécessaire de conserver en mairie.

Le service archivage du centre de gestion a établi un projet de convention destiné à procéder à cette prestation spécifique et conformément aux obligations en matière de tri et de conservations des archives.

Estimé à 75 ml d'archivage, l'élimination et l'évacuation de ces archives pourra faire gagner de nombreux d'espaces et permettre des recherches plus rapides et fructueuses de dossiers.

Ces prestations fastidieuses mais juridiquement importantes, pourront être accomplies sur 2 années et ainsi facturées sur 2 exercices comme le propose la convention.

Vu l'exposé de Monsieur Pascal LEFORT, Maire :

Le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de prestation d'archivage telle que présentée par les services des archives du Centre de gestion de la Marne évaluant le montant pour 2020 à 4 908€ et pour 2021 de 5 352€ TTC.
- A inscrire les crédits dans le budget de fonctionnement 2020 et 2021.

Fait à COMPERTRIX, le 26 juin 2020,
Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 30/06/20
*publiée ou notifiée le : 30/06/20

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le
ID : 051-215101494-20200626-202019-DE

Département de la Marne

Commune de COMPERTRIX
22 bis rue Jules Ferry
51510 COMPERTRIX

Tél : 03.26.68.31.42
Fax : 03.26.68.98.15
mairie.compertrix@orange.fr

Date de convocation :
19 juin 2020

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14
Dont procuration :	0
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2020- 19

Objet :

Mesures prises pour la crise du COVID-19 pour le personnel communal

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

❖❖❖

COMMUNE DE COMPERTRIX

❖❖❖

L'an deux mille vingt, le vingt- six juin à dix-huit heures quinze,
L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence de M. Pascal LEFORT, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Marc BOTELLA, Pascale BOUSSARD, Laurent BUAT, Sandrine DE SA, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Cédric MATHIEU, Jocelyne MIGLIORE, Laure PAROT, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Maxence BOUXIN.

VOTE PAR PROCURATION : Néant

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Françoise RUELLE LENORMAND

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136,
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11,
Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020,
Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que les agents ont été soumis à des situations exceptionnelles afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et ayant conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel, en télétravail ou assimilé,

L'autorité territoriale reconnaissant que cette crise a généré des situations subies par tous et a pu constater que les reprises après le déconfinement se sont faites avec une grande souplesse et compréhension de la part des agents, propose de ne soustraire ni congés payés, ni RTT aux agents placés sous autorisation spéciale d'absence ou autorisation de maintien à domicile.

Considérant qu'il y a encore de nombreuses inconnues sur l'évolution du développement de l'épidémie et des conséquences à venir en terme de conditions de travail.

Considérant que la commune a mis en place le RIFSEEP qui permettra un ajustement des primes selon les efforts faits par les agents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De ne pas soustraire de congés payés ou de RTT à aucun agent de la collectivité.

COMPERTRIX, le 26 juin 2020,
Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT,
Maire.

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :
*reçue en préfecture le : 30/06/20
*publiée ou notifiée le : 30/06/20

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE